

LOGEMENT

prendre en compte les réalités locales

Une négociation ouverte à la demande de la CFDT

Le logement est aujourd'hui devenu le premier poste de dépense des ménages. C'est pourquoi, la CFDT en a fait, depuis des années, un dossier prioritaire, dans ses actions comme dans ses revendications.

À ce titre, et après une interpellation forte, **la CFDT a demandé, et obtenu, de La Poste, l'ouverture d'une négociation pour définir la politique du logement social.**

Des premières avancées encourageantes

➔ Création du service logement de La Poste

Comme il est nécessaire de s'appuyer sur une structure efficace pour accompagner les changements, la CFDT demandait depuis plusieurs années la mise en place d'une véritable structure nationale logement, avec des relais territoriaux dans chaque région. C'est chose faite depuis le début de l'année, nous nous en félicitons mais resterons vigilants sur son fonctionnement.

➔ Construction de logements sociaux

En ciblant, dans un premier temps, les régions où le marché locatif est le plus tendu, La Poste s'engage dans la construction de logements sociaux en province. En participant à la création de deux coopératives « Poste habitat ».

➔ La mise en place d'une convention avec Poste Immo

Cet accord devrait permettre aux postiers d'obtenir des logements sociaux supplémentaires.

➔ La création d'un fonds logement social

Permettant le financement et le développement d'opérations de construction

Pour la CFDT, ces mesures vont dans le bon sens... Si elles sont mises en œuvre, elles devraient améliorer l'offre de logement locatif social :

- ***par une meilleure gestion du parc existant***
- ***par une politique volontariste de La Poste pour construire là où c'est nécessaire.***
- ***Par une dynamisation de l'utilisation des fonds du 1% logement versés par La Poste***

Des revendications CFDT légitimes ...

Mieux tenir compte des réalités locales

➔ Création de commissions territoriales sur le logement
La CFDT revendique la création de commissions territoriales logement, pour mieux définir les priorités en fonction des situations locales.

➔ Des aides qui devraient mieux tenir compte des réalités locales

Le texte proposé par La Poste propose une revalorisation d'aides déjà existantes : l'Aide au logement en Île de

France (ALIF) et l'aide à la province (AP).

Pour la CFDT, si la revalorisation proposée est réelle et appréciable, l'aide doit mieux tenir compte du coût réel du logement dans certaines régions de France.

Pour évaluer « la tension du marché locatif » le ministère du logement place certaines agglomérations de province au même niveau que des communes d'Île de France. En nous proposant une segmentation IDF/Province, La Poste ne tient pas compte de la réalité du marché.

Favoriser l'accession à la propriété

L'accession à la propriété des postiers favorise la rotation du parc locatif. Si la « primo accession » devient illusoire dans certaines régions françaises, La Poste devrait avoir une politique plus volontariste pour favoriser l'accession partout où c'est possible.

Pour cela la CFDT revendique :

➔ Des aides socialement efficaces

Pour la CFDT, il faut rendre le prêt 1% accession socialement efficace, et l'orienter sur les populations qui en ont le plus besoin : ceux qui ne pourraient accéder à la propriété sans cette aide. Mais il faut aussi augmenter les durées de remboursement en les portant à 20 ans et proposer des montants supérieurs. En portant la durée de 12 à 15 ans, La Poste va dans le bon sens, mais pourrait faire beaucoup mieux...

➔ Des prêts immobiliers à des taux « réellement » préférentiels

Depuis le 1^{er} janvier, et la création de la Banque postale, La Poste propose des « prêts immobiliers bonifiés » pour les postiers. Sont-ils réellement avantageux ? La Poste ne pouvait-elle pas faire un effort supplémentaire ? Pour qu'il ne soit pas plus intéressant pour un postier de s'adresser à un courtier qu'à la Banque postale, la CFDT demande à La Poste de faire un effort supplémentaire.

➔ Des prêts accessibles à tous les postiers : même après une maladie !

Pour la CFDT, il est inadmissible que certains postiers soient exclus de ces prêts à cause d'un refus de l'assurance. Celle de La Poste, la CNP, rejette les dossiers dits à risque (suite à une maladie,...) ou applique des surprimes. Cette politique n'est pas choisie par toutes les assurances. La CFDT demande donc à La Poste de proposer des solutions pour que cesse cette discrimination.

La CFDT des choix des actes